

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2024 – 2025

## Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2 et L. 612-3 ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'U.F.R. Droit, Économie et Sciences Sociales,

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2024-2025 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

### MENTION MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Président : Julien BOURDOISEAU, MCF section 01

Membres : Laëtitia CHEVALLIER, magistrate au tribunal de Tours  
Olivia SABARD, PR section 01

### Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Ex cution**

Le directeur g n ral des services est charg  de l' cution de la pr sente d cision.

Fait   Tours, le 14 f vrier 2024

Pour le Pr sident de l'Universit  et par d l gation,  
Le Vice-pr sident en charge de la formation et de  
la vie universitaire



Florent MALRIEU